

6, 7 et 8 février 2014

VŒU RELATIF A LA RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPEENNE DES LANGUES REGIONALES  
ET MINORITAIRES

Le Conseil régional réuni en séance plénière le 8 février 2014, au siège de la Région Bretagne,

Les députés ont adopté, ce 28 janvier, une proposition de loi qui ouvre la voie vers la ratification de la charte des langues régionales et minoritaires. Un pas en avant historique, car après la signature de la charte par la France intervenue en 1999, l'Etat ne montrait aucun empressement à la ratifier.

Le Conseil régional de Bretagne adresse toutes ses félicitations aux députés notamment bretons des 5 départements qui ont fait le choix de la diversité linguistique et culturelle et de sa promotion.

Le vote très majoritaire des députés montre qu'une majorité forte se dégage pour soutenir la ratification de la charte, un premier pas nécessaire vers une loi donnant un cadre juridique aux langues régionales minorisées pour permettre leur développement dans l'enseignement, la radiotélévision et la vie publique. Ce signal était important pour que le gouvernement puisse déposer un projet de loi constitutionnelle puis une loi-cadre sur les langues minorisées.

Le Conseil régional de Bretagne :

**- exprime le vœu que le gouvernement dépose un projet de loi constitutionnelle permettant la ratification de la charte et traduise les engagements ainsi pris dans une loi-cadre.**

**Vœu adopté à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-233500016-20140208-V\_languesregio-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2014